

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont a conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse I. 928.

Comité international

Adresse du Général D. Eisenhower au Comité international de la Croix-Rouge

Voir ci-dessus, p. 821.

Le prix Nobel de la Paix au Comité international

Voir ci-dessus, p. 823.

Monsieur Max Huber, docteur honoris causa de l'Université d'Oxford

Voir ci-dessus, p. 824.

Commission consultative des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, convoquée par la Ligue Journées réservées au Comité international

Voir ci-dessus, p. 827.

Réunion de membres neutres des Commissions médicales mixtes

Voir ci-dessus, p. 830.

Contributions des Croix-Rouges nationales

au budget ordinaire du Comité international de la Croix-Rouge
pour 1944.

Croix-Rouge albanaise (pour 1942, 1943 et 1944) . . .	fr.	694,45
» américaine \$ 3.000,—	»	12.900,—
» belge (pour 1943)	»	3.000,—
» chilienne \$ chil.	»	520,80
» danoise Cr. dan. 2000,—	»	1.801,48
	<i>Report</i>	fr. 18.916,73

Comité international

	<i>A reporter</i>	fr.
Croix-Rouge dominicaine ¹	»	18.916,73
» équatorienne ²	»	—
» finlandaise Mk. fin. 15.000,—	»	1.275,—
» guatémaltèque \$ 45,— (pour 1943).	»	187,65
» de l'Inde	»	1.260,—
» islandaise (pour 1943)	»	500,—
» islandaise (pour 1944)	»	500,—
» japonaise.	»	10.000,—
» mexicaine ³	»	—
» norvégienne (pour 1943)	»	2.949,05
» polonaise.	»	1.400,—
» roumaine Lei 30.000,— (pour 1943)	»	673,10
» suédoise Cr. 2.000,—	»	2.050,—
» suisse	»	1.000,—
» thaïlandaise (pour 1943)	»	794,06
Croissant-Rouge turc	»	9.780,—
Croix-Rouge de l'U.R.S.S. (pour 1942)	»	3.516,20
Total		fr. 54.801,79

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre

Voir ci-dessus, pages 830 et suivantes.

Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge

Transferts de populations d'origine allemande hors de Tchécoslovaquie.

Genève, le 25 octobre 1945.

Une information radiophonique internationale du 24 octobre indique que, selon un message de la radio de Prague, l'expulsion des Allemands de la région de Carlsbad aurait commencé cette semaine sous le contrôle de la Croix-Rouge internationale.

Le Comité international de la Croix-Rouge, pour sa part, tient à préciser qu'il n'exerce aucun contrôle sur les transferts de populations d'origine allemande hors de Tchécoslovaquie et qu'il n'a d'ailleurs pas été appelé à le faire.

¹ La Croix-Rouge dominicaine a remis à la délégation de Washington \$ 100,— pour contribution 1944 ;

² La Croix-Rouge équatorienne a remis un chèque de \$ 65,53, envoyé à l'encaissement à Washington, pour 1944 ;

³ La Croix-Rouge mexicaine a remis à la délégation de Washington un chèque de \$ 400,— pour 1944.

Ces sommes ont été inscrites dans les comptes de 1945.

Comité international

En effet, les décisions relatives à des transferts de populations et à leurs modalités sont du ressort exclusif des gouvernements intéressés.

En revanche, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Prague a été autorisée par le Gouvernement tchécoslovaque à se rendre dans les camps où sont groupés les personnes dont le transfert est prévu. Ces visites feront l'objet de rapports adressés au Gouvernement tchécoslovaque et pourront contribuer à l'organisation éventuelle d'une action charitable dans ces camps.

Délégation du Comité international à Berlin.

Genève, le 9 novembre 1945.

Les membres de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Berlin, qui étaient restés à leur poste lors de la prise de la ville par les armées soviétiques et qui étaient sans liaison avec Genève depuis près de cinq mois, viennent de rentrer en Suisse.

Il s'agit du D^r O. Lehner et de M. A. de Cocatrix, délégués, de M^{lle} U. Rauch, secrétaire, et de M. Frutschi, chauffeur.

Après avoir été transférés de Berlin à Moscou, le D^r Lehner et ses compagnons ont été amenés par avion à Vienne, d'où ils ont pu gagner la frontière suisse grâce à l'obligeance des diverses Autorités d'occupation.

Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre ¹

Janvier 1945

*** — De Nuevo Manifesta la Cruz Roja Internacional sus más Elevados Propósitos Humanitarios. (*El Universal*, Caracas, 24 janvier).

Avril 1945

*** — The Intellectual Help Services of the International Red Cross (Circular Nr. 897 of Australian Red Cross Society, Information Service, Melbourne, 19 avril).

*** — Distribution of Red Cross Stores in Greece (Circular Nr. 898 of Australian Red Cross Society, Information Service, Melbourne, 19 avril).

*** — Greek Delegate thanks International Red Cross (Circular Nr. 899 of Australian Red Cross Society, Information Service, Melbourne, 19 avril).

*** — Red Cross and its Ideals (*The Sun*, Sydney, 21 avril).

¹ Cette liste contient l'indication des principaux articles que le Comité international a reçus au cours des quatre dernières semaines. Voir les listes publiées dans les livraisons antérieures.

Comité international

Juin 1945

*** — El Nuevo Presidente del Comité Internacional de la Cruz Roja (*La Cruz Roja Mexicana*, Mexico, juin).

Jean-Claude LECA. — Remercions la Suisse. Le double Miracle des camions blancs... (*LibéSoir*, Paris, 5 juin).

Juillet 1945

Jacques de CHAMBRIER. — El Comité Internacional de la Cruz Roja y sus Delegaciones (*Helvetia*, Buenos-Aires, juillet).

Août 1945

D^r Marc JAEGER. — Le Comité international de la Croix-Rouge. — Son œuvre d'hier, d'aujourd'hui et de toujours (*Cronaca Ticinese*, Buenos-Aires, 1^{er} août).

*** — Red Cross Work goes on (*The Times of Ceylon*, Colombo, 11 août).

*** — Red Cross Ideal of banishing War for all Time (*Ceylon Daily News*, Colombo, 11 août).

Septembre 1945

*** — Wie das Rote Kreuz den Griechen half (*Die Berner Woche*, Berne, 21 septembre).

*** — L'activité du C.I.C.R. en Extrême-Orient (*Courrier de Genève*, 21 septembre).

*** — Missione di soccorso per le isole del Dodecanneso (*Illustrazione Ticinese*, Basilea, 22 septembre).

*** — Nachkriegsaufgaben des Internationalen Roten Kreuzes (*Ober-Oesterreichische Nachrichten*, Salzburg, 26 septembre).

*** — « Hallo, hier Intercoix-rouge ! » (*Der Radiohörer*, Zofingen, 29 septembre).

Octobre 1945

*** — They helped our P.O.W.s : in Japan — Two Notable I.R.C.C. Personalities (*British Prisoners of War Relatives Association News Sheet*, London, octobre).

*** — Eine schweizerische chirurgisch-orthopädische Mission in Jugoslawien (*Basler Nachrichten*, 27/28 octobre).

Ligue

Bulletin de la Ligue

Sommaire du numéro de juillet-septembre 1945

La Croix-Rouge dans le monde :

Conférence consultative des délégués des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. — Conseil des Gouverneurs. — Dons de la